

# LE PUBLICISTE.

OCTIDI 8 Pluviôse, an VII.



*Bruit à Florence d'une insurrection arrivée à Naples. — Réponse de l'empereur à la note des ministres français concernant la marche des Russes. — Recrutement considérable dans la Bosnie. — Opposition de la majorité des Irlandais contre le projet de réunion. — Vive discussion dans la chambre des communes. — Continuation des préparatifs militaires sur les deux rives du Rhin.*

## ITALIE.

*D'Ancone, le 20 nivose.*

Suivant le rapport de quelques couriers, les armées française & napolitaine étoient en présence sous les murs de Capoue, le 18 de ce mois. Mais on regardoit les Français comme maîtres de Naples.

D'après les mêmes rapports, cette ville étoit dans la plus grande agitation. Les Anglais avoient encloué les canons qui de la place pouvoient tirer sur leurs vaisseaux, & avoient peine à contenir une fermentation qui ne manquera pas d'éclater en insurrection à l'approche des troupes françaises.

Nelson a embarqué sur le bâtiment qu'il monte, le roi & toute sa famille, dont Acton fait partie. Les Anglais lui reprochent de leur avoir dissimulé les véritables réponses du cabinet de Vienne, qui a constamment déclaré qu'il étoit déterminé à ne pas secourir le roi de Naples s'il avoit l'extravagance d'attaquer les Français.

*De Pise, le 21 nivose.*

Tout continue à être tranquille en Toscane. On croit que notre gouvernement a consenti à payer, à titre d'emprunt, une contribution de deux millions, & qu'une partie de cette somme (500,000 francs) servira à dédommager les Liguriens des pertes qu'ils ont faites dans le port de Livourne.

*De Florence, le 22 nivose.*

On assure que le gouvernement a reçu, par un courier extraordinaire, la nouvelle de la fuite du roi de Naples & de l'insurrection des Napolitains. Ce bruit semble confirmé par plusieurs bâtimens arrivés à Livourne de Naples & de Palerme; on n'a cependant pas de détails. On prétend que dix mille patriotes, qui s'étoient organisés secrètement, malgré le terrorisme royal, se sont battus contre les satellites du gouvernement & une partie des lazzaroni qu'il s'étoit attachés; que beaucoup d'agens connus du ministère, & le ministre Acton, ont été sacrifiés à l'indignation populaire; mais qu'enfin le calme a été rétabli & qu'on a organisé un gouvernement provisoire, nommé de concert par le général français & par les chefs des quartiers de la ville de Naples.

*De Livourne, le 23 nivose.*

Depuis le départ des napolitains & des anglais, il n'est resté ici que deux frégates destinées à bloquer notre port. Cependant plusieurs bâtimens liguriens ont mis à la voile, & ont échappé à la poursuite des anglais.

## HONGRIE.

*De Semlin, le 15 nivose.*

Les firmans arrivés de Constantinople ont donné lieu à un recrutement très-considérable dans la Bosnie. Les recrues sont rassemblées dans la ville de Scadra en Albanie. Il doit être rassemblé dans cette dernière province & dans la Dalmatie turque une armée considérable.

Les lettres de Bucharest portent que Passwan-Oglou s'est avancé jusqu'à peu de distance de cette ville. Il s'est emparé dernièrement d'un magasin considérable que les troupes du grand-seigneur avoient près de Esorqui; dans la petite Valachie, à sept myriamètres & demi de Widdia. On a remarqué que ce pacha paie presque tout ce qu'il achète avec des ducats romains & hollandais.

Le froid a été très-vif dans les provinces turques: il y est tombé aussi une quantité prodigieuse de neige.

A L L E M A G N E.

*Bulletin de Rastadt, du 30 nivose.*

Le thermomètre de la majorité des membres de la députation est à la paix aujourd'hui; mais on ne sait trop pourquoi. Les apparences du moins continuent à faire craindre une rupture. On prétend en effet que les ministres français ont confidentiellement dit à quelques membres, que si la réponse de l'empereur étoit dilatoire ou déclinatoire, les négociations seroient rompues sur-le-champ. Ils ont, assure-t-on, ajouté que les états d'Empire qui ont fait leur paix particulière pourroient la maintenir; mais que l'Empire en masse ne pouvoit espérer de faire respecter une neutralité qui, dans ce cas, seroit illusoire.

M. le comte de Sic..., député des comtes de Suabe, & qui a cherché à se concilier la bienveillance particulière des ministres français, a, dit-on, reçu une lettre très-dure de ses commettans, où on l'accuse d'avoir sacrifié l'intérêt général à des vues personnelles.

On dit que le ministre Trouvé, envoyé à Stuttgart, y est arrivé sans être attendu, & qu'à son arrivée il a été faire visite au président des états de Wurtemberg. Il est resté trois jours dans cette résidence, sans se présenter chez le duc. On raisonne à perte de vue sur ce fait fort simple, ou peut-être même inventé à plaisir.

On attend ici le commissaire Radler, qui doit y passer en allant à Mayence; chef lieu de sa mission.

Les lettres de Ratisbonne annoncent qu'après la revue que l'empereur a faite de l'armée russe à Brunn, elle a continué sa marche vers le Leck. D'autres lettres de la Silésie annoncent qu'une seconde armée russe, rassemblée



sur les frontieres de la Gallicie , s'est aussi mise en mouvement.

*Du 1<sup>er</sup> pluviôse.* — Le courier expédié à Vienne par le comte de Metternich est de retour ici depuis ce matin à quatre heures. Voici la substance de la réponse qu'il a apportée :

1<sup>o</sup>. S. M. impériale s'étonne de ce que les Français aient pu s'adresser à la députation de la pacification de l'Empire pour un objet qui n'a aucun rapport avec elle.

2<sup>o</sup>. S. M. impériale témoigne sa satisfaction de ce que la députation a renvoyé tout uniment cette affaire , hors de sa compétence , à ceux qu'elle regarde & qui doivent en connoître.

3<sup>o</sup>. S. M. impériale attendra , au reste , le rapport qui lui en sera fait par la diète de Ratisbonne.

#### IRLANDE.

*De Dublin , le 16 nivôse.*

Le 12 de ce mois étoit le jour fixé pour la revue de la plupart des corps de la *yeomanry* de cette ville. Les officiers commandans avoient eu soin d'annoncer d'avance que tous les absens seroient sensés démissionnaires. Malgré cette menace , presque tout le monde s'est absenté ; pas un individu du corps des hommes de loi ne s'est présenté à la revue. Les différens corps de la *yeomanry* ont pris la résolution de ne paroître nulle part comme force armée , jusqu'à ce que le gouvernement ait renoncé au projet de réunion.

Le gouvernement vice-royal ne peut plus dissimuler les alarmes qui l'agitent. Avant-hier , on a placé dans l'intérieur du château cent hommes des milices de Warwick-Shire , comme garde permanente. Des logemens ont été préparés pour cette troupe. Toutes les nuits un certain nombre des employés des bureaux de l'artillerie sont tenus de veiller dans les magasins ; & s'il en falloit croire les rapports qui arrivent de différens comtés , les alarmes ne sont pas fondement.

On vient de recevoir une lettre du comté de Down , qui annonce des symptômes très-inquiétans dans cette partie populense du Nord.

Tous les inspecteurs en chef & les employés des douanes ont aussi convoqué une assemblée générale , pour délibérer sur le projet de réunion. On y a résolu que non-seulement ce projet étoit attentatoire à l'indépendance de l'Irlande ; mais qu'il finiroit , s'il étoit mis à exécution , par anéantir le commerce irlandais.

L'assemblée générale des franes-tenanciers (*freeholders*) du comté de Dublin a eu lieu hier sur le même sujet. Les résolutions adoptées dans cette assemblée sont à-peu-près les mêmes que celles proposées par Digges-Latouche , lors de la réunion des banquiers & négocians de Dublin.

Nos papiers publics ne sont remplis que d'avertissemens qui fixent à des époques déterminées la convocation partielle de toutes les classes de la société , pour délibérer sur cet objet qui aujourd'hui fait perdre de vue toutes les autres considérations politiques.

#### ANGLETERRE.

*De Londres , le 12 nivôse.*

On renouvelle les bruits d'un grand changement dans notre ministère. On dit que le duc de Portland va quitter le département de l'intérieur , pour le céder au lord Cambden. C'est dans ce département que se traitent toutes les affaires d'Irlande , & pendant la discussion de la réunion , ce ministère sera certainement un des plus difficiles. Le lord

Cambden y est porté , parce qu'il a une grande influence en Irlande. Le duc de Portland gardera , dit-on , les sceaux privés.

La séance de la chambre des communes , du 12 , a été remarquable par une vive discussion entre Pitt , &c. & les membres de l'opposition , au sujet de la maniere dont sont rédigées la plupart des feuilles publiques. MM. Thierney & Wilberforce se sont plaints amèrement du journal ministériel *le Times* , qui , chaque jour , pour complaire aux ministres , défigure les discours des membres de l'opposition & de tous ceux en général qui s'opposent au pouvoir royal qui fait chaque jour de nouveaux pas vers le despotisme. Ils ont soutenu que l'intention de ces journalistes étoit de jeter du ridicule non-seulement sur les membres susdits , mais même sur tout le parlement.

Pitt a répliqué : la dispute a été finie. On s'est dit de part & d'autre quelques personnalités. Cependant M. Thierney a vivement insisté ; & la chambre a résolu de se faire lire l'article du *Times* , qui a le plus offusqué , pour délibérer sur la mesure à prendre.

Les fonds ont un peu baissé , parce ce qu'on s'attend ici à une nouvelle guerre sur le continent.

Il paroît qu'il y a eu une tempête affreuse sur l'Océan , & que nous avons perdu beaucoup de bâtimens.

L'amiral Duncan se trouve dans ce moment très-malade à Edimbourg.

On parle de nouveau d'une rupture avec Tippe-Saïb. Cinq divisions des vaisseaux qui sont restés dans nos ports doivent partir de mois en mois pour les grandes Indes. La première , de quatre vaisseaux , partira le 11 pluviôse : ils se repartiront ensuite pour leurs destinations respectives ; il y en a pour Sainte-Hélène , Madras , la Chine , le Bengale , &c.

Un corps de troupes , sous la conduite du général Boyle , s'est détaché à la hâte de Gibraltar pour la Méditerranée. Il est destiné , dit-on , à *secourir* le roi de Naples.

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Bruxelles , le 5 pluviôse.*

Les préparatifs militaires se continuent avec activité sur les deux rives du Rhin. De nombreux corps de troupes françaises ont repris leurs anciennes positions sur les bords de la Nidda & de la Lahn. Il passe encore chaque jour de nouvelles troupes par le pont de Neuwied ; elles se rendent sur la rive droite. De nouveaux ouvrages vont fortifier la tête de pont , aussi-tôt que la saison sera moins rigoureuse.

Si on en croit des lettres de Giessen , l'opinion y est répandue que les Français marcheront en avant , aussi-tôt qu'on sera informé que les troupes russes ont mis le pied sur le territoire de l'Empire.

Une circonstance remarquable au milieu de ces mouvemens , c'est que nos troupes continuent à s'éloigner du duché de Berg , & du voisinage de la ligne de démarcation. On croit pouvoir en conclure que le gouvernement français & la cour de Prusse sont dans la meilleure intelligence , & que le cabinet de Berlin bornera ses prétentions à assurer la neutralité de la Haute-Allemagne.

Depuis quelques jours il arrive en cette commune une grande quantité de troupes venant de différentes parties de la république , & notamment des côtes de Brest & de Cherbourg. Quelques-uns de ces corps ont été distribués dans les campagnes pour y maintenir la tranquillité publique , & y assurer la rentrée des contributions.



Avant-hier, il est parti d'ici un détachement d'infanterie pour le canton d'Anderlech, distant d'une demi-lieue de Bruxelles. Ce canton est mis en état de siège. Beaucoup d'otages ont été pris & amenés hier en cette commune; d'autres otages ont aussi été enlevés dans diverses parties de ce département, & sont enfermés dans des maisons d'arrêts. Ces mesures sont destinées à faire presser la rentrée des contributions arriérées.

DE PARIS, le 7 pluviôse.

Le citoyen Jeuner, envoyé extraordinaire de la république helvétique auprès de la république française, est de retour depuis hier à Paris. Il paroît avoir été à Lucerne se concerter avec son gouvernement, pour des objets relatifs à sa mission.

— On dit que le théâtre de la République, rue de la Loi, va être obligé de fermer, si le gouvernement ne vient à son secours; que les principaux acteurs, entr'autres Mole, Fleury & la citoyenne Contal, n'étant pas payés de ce qui leur est dû, vont quitter Paris pour aller jouer dans différentes villes des départemens.

— C'est le secrétaire & non un aide-de-camp de Tousseint-Louverture, qui vient d'arriver à Paris.

— Les dernières lettres de Rastadt & de Vienne commencent à reparler de paix. On y sît, à l'appui de ces espérances, des lettres vraies ou fausses d'Italie, en date du 17 nivôse, portant que la poursuite des Napolitains & les mouvemens des troupes françaises dans la Toscane & vers Naples, ont été suspendues par un ordre du directoire arrivé au général Joubert par un courrier. Nous sommes loin d'affirmer un bruit aussi peu vraisemblable.

— Une lettre qu'on dit écrite de Rome, le 22 nivôse, par un agent français; portée que nous sommes à Naples; que le commissaire Faypoult y est entré avant l'armée pour organiser cette ville en désordre, que la révolution est faite; que l'armée est devant les portes, & que le roi, la reine & ses ministres sont en Sicile.

— On dit que le roi de Naples a perdu son second fils, en passant en Sicile; il a été battu par une tempête affreuse.

— C'est à tort qu'on a annoncé la mort du célèbre professeur Desaussure. Quoique sa santé soit fort délabrée, ses parens & ses amis espèrent pouvoir lui rendre longtemps encore les soins qu'elle exige.

— Le général Bernadotte est arrivé à Landau, & y a établi le quartier de sa division, qui est actuellement cantonnée dans les environs de cette place.

— Une lettre de Berne porte à 56 mille le nombre des troupes françaises actuellement dans l'Helvétie.

Sept membres de l'ancien gouvernement Suisse, jadis grands capitalistes, ont fait faillite, depuis peu de tems.

— On assure que le citoyen Serbelloni a reçu la mission de demander l'échange de quelques parties du territoire piémontais contre quelques autres de celui de la république cisalpine.

— La reine de Portugal vient de publier une loi qui défend aux veuves ayant atteint cinquante ans, de se remarier. Le considérant de cet édit porte que « sa majesté n'entend pas que certaines femmes épousent des jeunes gens qui dissipent la fortune des enfans de leurs premiers maris, & dont la fécondité se trouve perdue pour la population de son royaume ».

— On évalue à environ vingt mille le nombre des émigrés français qui se trouvent en Angleterre. Six mille d'entr'eux résident à Londres, & sont partagés en deux classes; l'une reçoit pour subsister deux schellings par jour, & l'autre en reçoit un.

— Le colonel de Hugell remplace à la Haye M. de Penas, en qualité de chargé d'affaires du duc de Wurtemberg.

## DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 29 nivôse an 7.

Le directoire exécutif, desirant faciliter la libre circulation & le transport des marchandises & denrées, & dégager le commerce des entraves qu'il éprouve, & auxquelles donnent lieu les doutes élevés sur la question de savoir si celles qui passent debout par Paris, doivent être soumises au droit d'octroi municipal, arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. Les boissons, denrées & marchandises déclarées en transit ou passe-debout pour Paris, lorsqu'elles arriveront par eau, seront vérifiées au bureau du port de la Rapée, & accompagnées par un préposé de la régie de l'octroi jusqu'à la sortie, au bureau du port Germain. Les bateaux descendront sans pouvoir aborder.

II. Les propriétaires ou conducteurs fourniront préalablement un cautionnement du triple droit, & la caution ne sera déchargée que sur le rapport du certificat de sortie délivré au bureau du port Germain, où l'identité desdites marchandises sera reconnue par les employés, & d'un second certificat de la municipalité du lieu de la destination desdites marchandises, qui constatera leur arrivée.

III. Si les boissons, denrées & marchandises sont déclarées en transit par terre, elles seront également vérifiées & accompagnées par un préposé du bureau de la régie de Pociroi, depuis la barrière d'entrée jusqu'à celle de sortie.

IV. Les propriétaires ou conducteurs fourniront aussi, avant la traversée de Paris, une caution du triple droit, qui ne sera déchargée qu'en rapportant un certificat signé par deux préposés du bureau de sortie, justificatif de la reconnaissance qu'ils auront faite des mêmes boissons, denrées & marchandises.

V. Le transit ou passe-debout ne pourra avoir son effet que pendant le jour, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Le passe-debout contiendra l'heure à laquelle il sera délivré. La traversée par terre se fera sans qu'on puisse s'arrêter, sous quelque prétexte que ce soit, & sa durée ne pourra être de plus de deux heures. Passé l'expiration de ce délai, les employés du bureau de la sortie ne pourront viser le passe-debout.

Extrait d'un autre arrêté, du 1<sup>er</sup> pluviôse.

Le directoire exécutif arrête ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Les dispositions des articles 15 & 16 du titre 3, 37, 38 & 39 du titre 15 du règlement général sur les douanes du mois d'août 1791, & celle de la loi du 19 vendémiaire an 6, seront exécutées dans l'étendue de deux lieues de la rive gauche de l'Escaut.

II. Les droits de navigation continueront d'être perçus dans les bureaux des douanes des municipalités de l'Ecluse, Saas-de-Gand & Anvers, & les capitaines & maîtres des navires seront tenus d'y faire la représentation des manifestes de leurs changemens, sous les peines portées par les réglemens, & notamment par la loi du 4 germinal an 2.



CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen LECLERC ( de Maine & Loire ).

Séance du 7 pluviôse.

Castagner fait part au conseil d'une lettre de l'administration centrale du département du Tarn, qui annonce que la loi de la conscription s'y est exécutée avec une activité, un dévouement digne des beaux jours de la liberté; que 700 conscrits & 1300 réquisitionnaires sont déjà au champ d'honneur; que plusieurs jeunes républicains qui n'avoient pas encore atteint l'âge de la conscription ont couru partager la gloire & les dangers de leurs frères. — Mention honorable. Impression du discours.

Chollet annonce le départ des conscrits de la Gironde, qui s'est fait avec le même enthousiasme. — Mention honorable. Impression du discours.

Le président proclame le résultat du scrutin fait hier, pour le renouvellement de la commission des inspecteurs. Les membres nommés sont Portiez ( de l'Oise ), Frégeville, Girod-Pouzolles, Vinet & Auguis.

Grenier a la parole pour présenter, avec quelques changements, le projet de résolution sur l'interprétation de plusieurs articles de la loi du 19 floréal an 6, relative à l'action en rescision pour cause de lésion d'outre-moitié.

La question principale que Grenier a examiné dans son rapport, se réduit, comme il l'a dit, à savoir si le mode de détermination de la lésion d'outre-moitié établi par la loi du 19 floréal an 6, pour les ventes faites en papier-monnaie, doit avoir lieu pour la détermination de la lésion de plus d'un quart, ou comme on s'explique dans l'usage du tiers au quart, en ventes faites en papier-monnaie par forme de licitation & autrement que par forfait, entre cohéritiers ou copartageans, de biens & droits indivis.

Pour parvenir à la solution de cette question, il faut examiner la nature d'un pareil acte.

Or, il est incontestable que c'est une vente: à la vérité, il tient lieu de partage, parce que c'est un premier acte fait entre co-héritiers ou copartageans, qu'il a eu pour objet de faire cesser une indivision; mais, quoiqu'il tienne lieu de partage, quoiqu'il en obtienne la faveur, il n'est pas moins vente, puisqu'il y a transmission & un prix.

Cela étant, il est de toute impossibilité de ne pas lui appliquer le mode établi par la loi du 19 floréal pour déterminer la lésion: en prenant un parti différent, ce seroit s'écarter des principes qui ont servi de base à la loi du 19 floréal, & que nous avons déjà rappelée; ce seroit admettre qu'un paiement fait en papier-monnaie libre dans certains cas, & ne libre pas dans d'autres; ce seroit troubler l'harmonie qui doit exister entre les loix qui reglent des contrats qui ont entr'eux une parfaite analogie.

Votre commission vous propose en conséquence le projet de résolution suivant.

1°. Le mode d'estimation pour vérifier la lésion d'outre-moitié, dans les contrats de vente dont le prix a été stipulé en papier-monnaie, établi par la loi du 19 floréal an 6, est applicable à la lésion du tiers au quart pour les actes dont les conventions ont été stipulées aussi en papier-monnaie, & qui sont susceptibles d'être attaqués en rescision, si cette lésion existe.

2°. L'action en rescision pour cause de lésion du tiers au quart à l'égard des actes dont les conventions ont été stipulées en papier-monnaie, devra être exercée dans l'an-

née, à compter de la promulgation de la présente loi, à peine de déchéance.

La discussion est reprise sur le partage des communaux. Il est arrêté, 1°. que les partages faits en vertu de la loi du 10 juin 1793 sont irrévocables;

2°. Que ceux des biens communaux restans, pourront être partagés;

3°. Que ce partage sera facultatif.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen GARRAT.

Séance du 7 pluviôse.

Le conseil approuve neuf résolutions qui statuent sur les opérations de plusieurs assemblées primaires & communales du département de l'Aube.

Rossée fait un rapport sur la résolution du 28 floréal an 6, relatif à l'organisation judiciaire civile. Il en fait l'analyse, & trouve qu'elle remplit les lacunes qui se trouvoient dans l'organisation du pouvoir judiciaire civile; qu'elle leve les obstacles qui l'arrêtoient dans sa marche, enfin qu'elle leve les difficultés que faisoient naître les nominations de juges à d'autres fonctions publiques, en déterminant les diverses places incompatibles entr'elles. Il propose d'approuver la résolution. — Impression & ajournement.

Bourse du 7 pluviôse.

Amsterdam.....	61, 61 $\frac{3}{4}$ .	Rente viagère.....	
Idem cour.....	59 $\frac{1}{2}$ , 59 $\frac{3}{4}$ .	Rente prov.....	9 f.
Hambourg.....	191 $\frac{1}{2}$ , 189 $\frac{1}{4}$ .	Tiers consol.....	11 f.
Madrid.....	11 f.	Bon $\frac{3}{4}$ .....	1 f. 20 c.
Mad. effec.....	14 f.	Bon $\frac{1}{2}$ .....	1 f.
Cadix.....	11 f.	Bondes 6 der. mois de l'an 6,	85 f. 75 c.
Cad. effec.....	14 f.	Or fin.....	107 f.
Gènes.....	95 $\frac{3}{4}$ , 94 $\frac{1}{4}$ .	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Livourne.....	105 $\frac{1}{2}$ , 104 $\frac{1}{4}$ .	Portugaise.....	97 f. 25 c.
Bâle.....	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Piastre.....	5 f. 29 c.
Geneve.....		Quadruple.....	82 f. 30 c.
Lyon.....	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ bèn.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Marseille.....	1 $\frac{1}{2}$ per.	Guinée.....	26 f. 25 c.
Bordeaux.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Souverain.....	35 f. 25 c.
Montpellier.....	$\frac{1}{4}$ per. 15 j.	Esprit $\frac{1}{2}$ , 360 à 370 f. — Eau-de-vie 22 deg., 250 à 280 f.	
— Huile d'olive, 1 fr 20 cent. — Café Martin, 2 f. 80 à 90 c.			
— Idem St-Domingue, 2 fr. 65 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 25 à 30 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 20 à 30 c. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 50 à 90 cent. — Coton des Isles, 4 f. 25 c. à 5 f. 25 c. — Sel, 0 f.			

Traité élémentaire de trigonométrie rectiligne et sphérique, & d'application de l'algebre & à géométrie; par S. F. Lacroix; un vol. in-8°. belle impression, avec quatre planches. A Paris, chez Duprat, libraire pour les mathématiques, quai des Augustins.

Le caractère d'utilité que présente chaque production du citoyen Lacroix, lui a concilié depuis long-tems la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'instruction. Ce nouvel ouvrage sur un sujet assez vieux, est traité néanmoins d'une manière analytique qui, laissant apercevoir plusieurs points de vue nouveaux, fournit une nouvelle preuve de l'habileté du géomètre qui en est l'auteur. Un cours entier de mathématiques, composé dans le même esprit, seroit une excellente introduction aux beaux ouvrages d'anal se que notre siècle voit éclore. C'est du citoyen Lacroix qu'on attend ce bienfait. Les bons livres élémentaires ne sont pas si rares, si trop souvent ceux qui réunissent la commodité profonde d'une science à des idées générales sur toutes les autres & à la pratique de l'enseignement, n'eussent pas dédaigné d'y consacrer leurs veilles.

A. FRANÇOIS.

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.